



25-06-117 - Arrêté Municipal Temporaire Réglementant le stationnement et la circulation – rue des Marins Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par [SCI de la Marine, 2 rue des Marins, 44580 Villeneuve en Retz](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation de la rue des Marins - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de ravalement de façade à compter du 30/06/2025.

ARRETE

- ARTICLE 1** *02 Rue des Marins, à compter du 30/06/2025 et ce pour une durée de 21 jours.*
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :
Le stationnement sera INTERDIT au droit du chantier.
La circulation sera ALTERNEE manuellement
La vitesse sera LIMITEE à 30 km/h.
Un panneau travaux sera installé en amont du chantier
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 10/06/2025

Le Maire Yves Blanchard

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale